

Nous sommes des
prestataires universels

BILLET DE SESSION DE JUIN 2015

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



La numérisation progresse très rapidement. Les offres analogiques seront bientôt de l'histoire ancienne. C'est la raison pour laquelle les autorités examinent actuellement la conception de l'avenir des télécommunications. Le Parlement se penchera lui aussi bientôt sur la question. Le Conseil fédéral a

fourni une bonne analyse avec son **rapport sur les télécommunications 2014**. Il reconnaît les précieuses prestations apportées par nos réseaux de communication en faveur de l'économie nationale et de l'approvisionnement de la Suisse en services de télécommunication depuis la libéralisation du marché. Le Conseil fédéral semble aussi vouloir renoncer aux réglementations inutiles et n'envisager les améliorations nécessaires que lorsqu'elles sont dans l'intérêt des entreprises privées et des régions non suffisamment desservies. Autre point qui me réjouit particulièrement : le Conseil fédéral confirme surtout le bon fonctionnement du marché. Les entreprises de communication le savent : leur travail est pionnier pour l'approvisionnement de toute la Suisse.

Le rapport présente cependant d'importants défauts : il manque un examen des dangers qui menacent à moyen et à long terme afin que la concurrence infrastructurelle puisse survivre sur le long terme. On court le risque d'une défaillance de la concurrence au niveau de l'accès Internet physique. De plus, le rapport n'explique pas

réellement comment gérer concrètement la domination de Swisscom qui progresse « sournoisement » sur tous les marchés des télécommunications.

Faire en sorte que l'évolution globale soit « suivie attentivement », comme le désire le Conseil fédéral, n'est donc pas suffisant. Swisscable demande un engagement actif pour que tous les acteurs du marché puissent lutter à armes égales. Swisscom ne doit plus pouvoir utiliser les avantages conférés par l'Etat. **Lors du futur processus de révision de la loi sur les télécommunications (LTC), il nous incombera de contrôler la compatibilité de chaque mesure avec le marché.** C'est la raison pour laquelle l'avenir des télécommunications est au centre de la prochaine manifestation de session que nous organisons le mardi 9 juin. En tant qu'association économique des réseaux suisses de communication, nous avons l'honneur de vous annoncer la participation de **Marc Furrer, président de la Commission fédérale de la communication (ComCom) comme intervenant**. Il esquissera le développement des télécommunications en Suisse. Notre directeur, Simon Osterwalder, abordera des défis spécifiques pour les entreprises de réseau câblé dans les régions. Veuillez noter dans votre agenda la date de la manifestation de session de Swisscable :

Le mardi 9 juin 2015, de 12h30 à 14h30, Hôtel Bellevue Palace à Berne.

*Dès 12h30 Apéritif et déjeuner
13h 30 Exposés et discussion*

Je me réjouis d'ores et déjà de vous y saluer en personne ! Vous pouvez vous inscrire à l'adresse info@swisscable.ch.

Merci de votre engagement et de votre collaboration.



Pierre Kohler
Président de Swisscable

SÉLECTION DE POINTS

13.036 Objet du Conseil fédéral - Service universel.

Disposition constitutionnelle

Le mercredi 3 juin (CE)

Le Parlement examine les propositions d'article constitutionnel devant définir le concept de « service universel ». Contrairement à l'avis du Conseil fédéral, le Conseil des Etats et la commission chargée de l'examen préalable du Conseil national se sont montrés favorables à une telle disposition constitutionnelle. Lors de sa session du printemps, le Conseil national a refusé d'entrer en matière sur le projet à 101 voix contre 85. Dans le cadre de l'élimination des divergences, la CTT-E demande maintenant à son conseil à 6 voix contre 4 de s'en tenir à la variante décidée à l'origine. Swisscable soutient la proposition de minorité de la commission de ne pas entrer en matière sur le projet : le « service universel » n'est pas un concept qui peut être défini de manière explicite dans la Constitution fédérale. Il convient de renoncer à cette disposition. Les travaux préliminaires ont d'ailleurs montré que la formulation de règles concrètes échouait en raison des différences qui existent entre les domaines spécialisés concernés et les instruments de réglementation possibles.

⊙ **Position de Swisscable: non à l'article constitutionnel « service universel ».**

14.038 Objet du Conseil fédéral - Pro Service Public. Initiative populaire

L'initiative populaire « Pro Service Public » veut améliorer le service universel en Suisse et demande à ce que la Confédération n'aspire pas à faire des profits dans ce domaine. Comme le recommandent clairement le Conseil des Etats et les commissions chargées de l'examen préalable du Conseil national, nous vous rappelons que cette initiative doit être clairement rejetée. La liberté entrepreneuriale de toutes les entreprises, y compris des sociétés proches de la Confédération touchées par cette initiative, est importante. La compétitivité et la performance de toutes les entreprises, y compris celles de Swisscom, des CFF, de la Poste et de la SSR, doivent être soumises aux mêmes règles du jeu.

⊙ **Position de Swisscable: non à l'initiative populaire «Pro Service Public».**

13.025 Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) - révision totale

Le mercredi 17 juin (CN)

Après le Conseil des Etats, la commission du Conseil national s'est ponctuellement éloignée des décisions de la petite chambre. C'est par exemple le cas pour les données marginales du trafic postal et des télécommunications où le délai d'archivage a été prolongé de six à douze mois, suivant ainsi le Conseil fédéral.

Swisscable approuve de grandes parties de la LSCPT entièrement révisée. La nécessité de ces changements est en effet incontestée. Dans l'art. 26, le Conseil national doit encore modifier la formulation « peut dispenser » afin de préciser de quels fournisseurs il s'agit exactement et quels sont ceux pouvant être exclus. Après au total sept séances, les délibérations législatives de la commission sont maintenant terminées. Elle doit prendre en compte la proposition de précision de Swisscable.

⊙ **Position de Swisscable: précisions pour l'art. 26**

14.022 Loi sur le renseignement (LRens)

Le jeudi 11 juin (CN)

La commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats recommande à une grande majorité que le Service de renseignement de la Confédération (SRC) ait désormais l'autorisation d'effectuer des écoutes sur des téléphones et ordinateurs si certaines conditions sont remplies. La commission veut permettre au service de renseignement d'accéder aux ordinateurs et lui donner la compétence pour perturber, empêcher ou ralentir l'accès aux informations. L'exploitation du réseau câblé réglementée dans la section 7, art. 38 et suivants est un moyen d'obtenir des renseignements concernant l'étranger – c'est donc une nouveauté pour la Suisse. La commission du Conseil des Etats chargée de l'examen préalable (CPS-E) veut élargir les compétences du SRC tout en développant la supervision. Pour ce faire, elle veut que l'autorité de contrôle indépendante déjà en place pour l'exploration radio dispose désormais aussi de compétences pour l'exploitation des réseaux câblés. Swisscable rappelle que le projet de LRens ne définit pas les charges que cette mesure poussée entraînerait pour l'économie. Toutes les questions techniques et organisationnelles concernant les flux de données et l'étendue de l'évaluation et de la conservation des données ne sont pas non plus clairement définies. Il convient d'abord de clarifier toutes les questions sans réponse.

⊙ **Position de Swisscable: les questions sans réponse concernant l'exploitation des réseaux câblés doivent être clarifiées.**

Swisscable est l'association des entreprises suisses de télé-réseau. L'association regroupe environ 210 sociétés de câblo-opérateurs – aussi bien privées que publiques – desservant environ 2.6 millions de foyers en services radio, TV, HDTV, Internet, de téléphonie et autres.